



# Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail

## La Santé au Travail et Nous

**Depuis sa création en 1949, le SNPST privilégie la préservation de la santé des travailleurs, qui est le sens de nos missions.**

**Pour cela, il œuvre à la défense de l'indépendance, des droits, des intérêts moraux et matériels de toutes les professions de la santé au travail.**

**Ardent partisan de l'unicité de la prévention en Santé au Travail, Le SNPST affirme ses positions sur le rôle et le fonctionnement des SST interentreprises, autonomes, fonctions publiques.**

**Parce qu'il est indépendant et libre de sa politique, sans les exigences et compromis d'une fédération, le SNPST œuvre à la préservation de la santé des travailleurs via la défense des professionnels de la santé au travail et de leur valeurs**

**Force de proposition, il contribue à construire l'avenir de la santé au Travail**

## Les actions du Syndicat en 2018

- Participation à la commission paritaire nationale de la Branche Inter-entreprises :
  - Nous sommes représentatifs au niveau national
  - Discussion en cours sur les grilles de classifications : valorisation des IDEST et intégration nouveaux métiers
  - Signature de toutes les organisations syndicales d'une augmentation de la Rémunération minimale garantie de 1,2% en 2018
- Conseils juridiques aux adhérents (fonctionnement des services, application des grilles/ convention ou du code du travail...)
- Action en faveur de la formation des IDEST pour un niveau master 2
- Actions vis-à-vis des plaintes des employeurs au conseil de l'ordre des médecins (aide juridique)
- Le SNPST a été auditionné dans le cadre de la Mission FRIMAT sur le risque chimique ainsi que par la commission d'enquête parlementaire sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie
- Participation aux commissions nationales de qualification (1<sup>ère</sup> instance et appel) au CNOM (Conseil national de l'ordre des médecins)
- Participation au Congrès de Marseille en juin avec tenue d'un stand et animation d'une réunion d'information syndicale
- Organisation d'une journée de formation syndicale mars 2018
- Implication dans le contenu du DPC (développement professionnel continue) via le conseil national professionnel de médecine du travail
- Informations régulières sur la santé au travail via le journal (JST), le site web; Facebook, les actualités du syndicat
- **En 2019 -> mobilisation vis-à-vis du rapport Lecocq dont 1<sup>ère</sup> analyse dans le JST n°67**

**SOYEZ ACTIF**

**ADHEREZ**

Votre adhésion permet de financer les actions nécessaires à la défense de vos droits (campagne de communication, actions en justice, ...).

**66% de votre cotisation peut être déduite de vos impôts**

**Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et seront utiles.**

**Retrouvez [le projet du syndicat](#) sur notre site web**

**Nous contacter:**

**SNPST :  
65/67 rue d'Amsterdam  
75008 Paris**

**Tel : 01 40 23 04 10  
mail: [contact@snpst.org](mailto:contact@snpst.org)  
site : [www.snpst.org](http://www.snpst.org)**